

Les visites de maintenance préventive seront réalisées au moins **une fois par année civile** pour tous les bâtiments selon la programmation établie en début d'exécution du marché dont les dates seront définies en accord entre le Titulaire et la personne publique ou son représentant. La maintenance préventive comprend l'ensemble des opérations décrites ci-après :

1. Contrôle d'accès

1.1. Gestion des accès :

- Vérification des actionneurs des serrures et gâches électriques ;
- Vérification des actionneurs des ventouses magnétiques ;
- Vérifications des fonctionnalités des appareils et équipements ;
- Contrôle des fonds de pènes, fonds de gâches.
- Changements des codes d'accès, sur demande du maître d'œuvre.

1.2. Contrôle d'accès :

- Contrôle des lecteurs (nettoyage, état, fonctionnement) ;
- Vérification des systèmes de gestion informatique et de programmation des contrôles d'accès associés ;
- Examen de la conformité des programmes d'exploitation avec la programmation d'origine ;
- Mise à jour des systèmes d'exploitation et des logiciels ;
- Mise à jour des « firmwares » (micrologiciels) des matériels ;
- Examen des bases de données ;
- Examen du schéma synoptique de la configuration ;
- Examen visuel de l'ensemble de l'installation ;
- Contrôle des éditions ;
- Traitement des anomalies enregistrées ;
- Vérification de l'état des têtes de lecture.

2. Interphones (audio et/ou vidéo):

- Vérification du fonctionnement des interphones ;
- Nettoyage ;
- Vérification visuelle de l'état des matériels et équipements ;
- Réglage des appareils de manière à maintenir un fonctionnement optimum (niveau sonore, qualité de la voie, de l'image).

Le prestataire devra effectuer le réglage, le serrage, le nettoyage de tous les composants le nécessitant

3. Onduleurs et moyens de secours électrique rattaché aux installations :

- Contrôle visuel de l'ensemble des pièces mécaniques et dépoussiérage des onduleurs ;
- Contrôle des cartes de communication si elles sont présentes ;
- Contrôle des batteries ;
- Contrôle du serrage des connexions ;
- Contrôle des organes de sécurité ;
- Contrôle des alarmes ;
- Réparation de tous défauts constatés lors de la visite.

Le prestataire devra effectuer le réglage, le serrage, le nettoyage de tous les composants le nécessitant

4. Description des pièces de rechange et leur traitement

Le Titulaire prend en charge le remplacement des pièces suivantes au titre de la maintenance préventive du marché :

- En début de marché : vérification et si nécessaire remplacement de toutes les batteries, piles et accus des installations. Avant tout remplacement, les matériels feront l'objet d'une demande d'agrément auprès du RPA. Celui-ci se réserve le droit de refuser le modèle proposé par le Titulaire si ce dernier ne répond pas aux besoins.
- Remplacement des ampoules et voyants hors service au moment de la maintenance préventive.
- Remplacement de toute signalétique défectueuse ou erronée.

Nota 1 : Tous déchets générés lors de ses opérations de maintenance corrective ou préventive, le Titulaire du marché devra fournir un bordereau de suivi des déchets au RPA. Ce document donnant la preuve que les composants tels que les batteries sont revalorisées dans une déchetterie agréée et qu'ils ne sont pas éparpillés dans la nature. De plus les déchets de types carton, emballage autres, devront être évacués par l'entreprise. En aucun cas, le Titulaire du marché ne pourra utiliser les poubelles ou les containers de Sorbonne Université ou de ses sites rattachés.

Nota 2 : Tous les éléments (ferme porte, sélecteur, paumelle...), associés seront dans l'éventualité d'un dysfonctionnement constaté, consignés sur le bon d'intervention qui sera soumis au client, lui permettant ainsi de prendre les dispositions nécessaires pour faire exécuter les travaux de remise en état par le prestataire ou une entreprise de son choix.

Propositions éventuelles et autres prestations prévues par le Titulaire (les décrire) dans le cadre de réponse.